

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.591.001.1 DU 25 MARS 1992

Répartiteur de frais de chauffage GEMINOX modèle CALOSAT

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-999 DU 30 SEPTEMBRE 1991 MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET RELATIF A LA REPARATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE DANS LES IMMEUBLES COLLECTIFS.

FABRICANTS

- Pour la bouteille de mélange : GEMINOX, BP 1, 29410 Saint Thegonnec.
- Pour l'intégrateur et les sondes de températures : SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, 9, rue Ampère, 71031 Mâcon Cedex.
- Pour la vanne de régulation de débit munie d'un organe de mesure : COMAP, 46, rue de l'Industrie, 45550 Saint Denis de l'Hôtel.

DEMANDEUR

GEMINOX, BP 1, 29410 Saint Thegonnec.

CARACTERISTIQUES

Le répartiteur de frais de chauffage GEMINOX modèle CALOSAT constitue un système qui permet de maintenir constant le débit dans le circuit primaire d'une installation de production de chaleur collective et qui détermine la quantité d'énergie à partir de la mesure des températures aux points d'arrivée et de retour du circuit primaire dans le circuit secondaire de chaque logement.

Il est composé notamment des éléments suivants :

- un réservoir dit "bouteille de mélange", qui est d'une des trois contenances suivantes : 50 l, 80 l ou 150 l,

(1) Revue de Métrologie, août 1989, page 958.

- un calculateur-intégrateur SCHLUMBERGER-INDUSTRIES modèle THERMIFLU muni de deux sondes de température pt 100,
- une vanne de régulation de débit COMAP modèle SAR 750 munie d'un organe de mesure du débit et installée sur le circuit primaire.

Le calculateur-intégrateur et les sondes de température sont analogues à ceux composant le compteur d'énergie thermique SCHLUMBERGER-INDUSTRIES modèle THERMIFLU faisant l'objet de l'approbation de modèle n° 89.1.10.392.1.0 du 9 août 1989 (1).

Le calculateur-intégrateur comprend un simulateur de débit qui permet de fixer la valeur du débit utilisé en la paramétrant par la prise "test".

Le résultat de la mesure est exprimé en unités de répartition.

SCELLEMENTS

La prise test du calculateur-intégrateur doit être scellée dans les ateliers de fabrication de la société SCHLUMBERGER-INDUSTRIES.

La vanne de régulation COMAP doit être scellée au lieu d'installation.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

Le débit dans le circuit primaire doit être égal à 400 l/h, à 5 % près.

La température de l'eau dans le circuit primaire doit être égale à 80 °C, à plus ou moins 5 °C.

L'écart minimal de température delta T, mesuré par les sondes, doit être égal à 1 °C.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification de l'instrument se trouve sur la face avant du calculateur-intégrateur et porte la marque d'approbation de modèle relative à la présente décision.

DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Le répartiteur CALOSAT présente des fonctions autres que la répartition des frais de chauffage.

Ces fonctions ne font pas l'objet de la présente approbation.

ANNEXES

Notice descriptive.

Schéma n° 5657.

POUR LE MINISTRE

P/LE DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE EMPECHE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Répartiteur de frais
de chauffage GEMINOX
modèle CALOSAT

I - PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le système de répartition de frais de chauffage GEMINOX modèle CALOSAT détermine une quantité représentative de la quantité d'énergie thermique cédée, en calculant le produit suivant :

$$P = Q \cdot T \cdot k$$

où :

– Q est le débit constant du circuit primaire,

- T est la différence des températures aller et retour du circuit secondaire de chaque logement,
- k est le coefficient calorifique.

Le fonctionnement de l'intégrateur est identique à celui décrit dans la décision n° 89.1.10.382.1.0 du 9 août 1989.

La seule différence concerne l'unité d'affichage de la quantité calculée : celle-ci est affichée en unité de répartition.

II - ALIMENTATION ELECTRIQUE

La bouteille de mélange est alimentée en énergie électrique par le secteur.

■ N° 5657

REPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE GEMINOX CALOSAT

Schéma de la bouteille de mélange

- A arrivée circuit primaire
- B départ circuit radiateurs
- C retour circuit radiateurs
- D entrée eau froide sanitaire
- E sortie eau chaude mitigée
- F retour circuit primaire

